

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1036 promulguant à la Côte française des Somalis et dépendances l'arrêté du 10 juin 1947 déléguant M. Liurette, administrateur de 2e classe des colonies dans les fonctions d'inspecteur du travail pour la Côte française des Somalis en remplacement de M. Boulonnât

n° 1036

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
16 septembre 1947

Numéro JO
n° 9 du 30/09/1947

Date du numéro
30 septembre 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1^{er}. —Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances l'arrêté en date du 10 juin 1947 déléguant M. Liurette (Georges), administrateur de 2^e classe des colonies, dans les fonctions d'inspecteur du travail pour la Côte française des Somalis, en remplacement de M. Boulonnât, autorisé à rentrer en congé en France. (J. O. R. F. du 3 juillet 1917, page 6193.)

Art. 2

—Le présent arrêté, qui donnera lieu à des mesures de publicité extraordinaire, sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur en mission : L'Inspecteur des affaires administratives, Liurette.